

Rennes, le 01 février 2013

Audience intersyndicale avec l'IGF

FO a été reçu ce jour avec les autres syndicats, en audience auprès du Directeur M MARIEL, de M ZOLLER et en présence de M MONNET, chef de la mission, accompagné d'un autre inspecteur des finances.

En préambule M MONNET, a présenté cette mission de 3 semaines qui se déroule en Bretagne dans 4 SIP d'Ille et Vilaine et au pôle gestion fiscale de la DRFIP 35 ainsi que dans 3 SIP des Côtes d'Armor.

Cette mission a démarré le 21 janvier et devrait donc s'achever le 8 février. Elle consiste en une vérification classique de service (de routine) sous forme de contrôles normés. Il s'agit là d'un choix discrétionnaire, dû notamment, à l'ancienneté de la dernière « tournée ». La dernière mission en filière fiscale date de 1976 et pour la gestion publique de 1999.

Après les présentations de courtoisie et l'explication de cette mission, les organisations syndicales sont intervenues à tour de rôle.

Pour FO, nous avons demandé si une restitution de cette mission serait donnée et dans quels délais.

Nous avons souligné que cette mission intervient à un mauvais moment, particulièrement à Rennes où le projet de fusion des SIP avance à marche forcée.

Nous avons mis en parallèle l'adéquation charges et emplois qui pourrait découler d'un tel audit dans la mesure où les résultats sont le premier point examiné dans un cadre où les statistiques sont censées être collectives.

Nous avons rappelé également l'effet surprise du premier jour et ses désagréments.

Nous avons voulu savoir si la mission accueil s'inscrivait également dans le cadre de cette mission.

Monsieur MONNET a répondu qu'un arrêté de caisse est un contrôle inopiné qui garantit la bonne gestion des deniers publics. La mission permet de vérifier le bon fonctionnement des structures, de voir si le pilotage et l'accompagnement des agents sont appropriés et si les actes de gestion sont réguliers pour assurer la qualité de service. La spécificité des territoires est prise en compte et la mission d'accueil sera examinée en fin d'intervention. Le rapport qui sera rendu à l'issue de cet audit managérial ne sera pas public, car interne à notre administration.

L'aspect déontologique a été évoqué à travers les consultations d'applications. La mise en ligne attendue sur le site impôts.gouv.fr du nouveau barème d'impôt sur les revenus au titre de l'année 2012 également.

L'inspection des finances avait été audité dans le cadre de la RGPP. En sera-t-il de même dans le cadre de la démarche stratégique?

Jean-Michel SEMPERE et Philippe CARO